



Fiche formation

"Formation certificat de sensibilisation à la sûreté"

Intitulé de la Formation : « **CSS** » - (Formation certificat de sensibilisation à la sûreté) ou CSS-STCW 2010

RS5927

Publié le 01/01/2022

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **08 à 12 apprenants**

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalité (s)

Contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue du personnel.

Objectif (s)

Le stagiaire sera capable, au sortir de la formation de reconnaître les menaces pour la sûreté, de comprendre la nécessité et les moyens de maintenir une prise de conscience de la sûreté, de rester vigilant.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 5 heures** (TEST – QCM et évaluations comprises)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Secrétariat d'état auprès du Premier Ministre chargé de la mer
- Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

Attestation de succès relative à la « Formation à la Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres ».

Texte(s) de référence

Arrêté du 19 novembre 2012 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime en matière de sûreté et son annexe I.

Note GM1 n°214 du 09/12/2013 et son annexe relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 19/11/2012.

Site : <https://formations.mer.gouv.fr/>

Prérequis

- Tout marin, à l'exception des personnes en charge des tâches spécifiques liées à la sûreté, employé ou engagé dans une capacité quelconque à bord d'un navire devant satisfaire aux dispositions du code ISPS, doit être titulaire d'un certificat de sensibilisation à la sûreté avant d'être affecté à quelque tâche que ce soit.
- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Pour se voir délivrer l'attestation, il faut avoir suivi la formation et démontrer avoir atteint la norme de compétences minimales requises (Tableau A-VI/6-1 du code STCW).

Une évaluation continue des connaissances, effectuée par le (la) formateur(trice), vient valider les acquis de la formation.

Le certificat est délivré aux détenteur(trice)s de l'attestation de formation « sensibilisation à la sûreté » par le service des affaires maritimes dont dépend le stagiaire.

Programme modalité de formation et modalité d'évaluation de la formation

Programme de formation

UV	Contenu	Théorie	Pratique
A. Notions élémentaires sur la sûreté maritime)	Généralités 1. Définition de « sûreté maritime » 2. Différences entre « sécurité » et « sûreté » 3. Différences entre « menace » et « risque »	0h30	
B. Réglementation I. Description sommaire des textes réglementaires II. Menaces actuelles pour la sûreté III. Responsabilités) IV. Prescriptions relatives aux exercices et entraînements V. Définitions	1. Convention SOLAS (sauvegarde de la vie humaine en mer) - chapitre XI.2. 2. Code ISPS (sûreté des navires et installations portuaires) 1. Gouvernement 2. Compagnies 3. Personnes *agent de sûreté du navire * agent de sûreté de la compagnie * agent de sûreté de l'installation portuaire *N °OMI * niveaux de sûreté (NS), NS1, NS2, NS3 * zone d'accès restreint * plan de sûreté* piraterie * vol à main armée * autres	1h30	
C. Signification et implications		1h00	

des différents niveaux de sûreté I. Notification du niveau de sûreté II. Connaissances des procédures et des plans d'urgence			
D. Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté (1h45) I. Techniques utilisées par les pirates pour monter à bord des navires en mer II. Techniques utilisées par les malveillants pour monter à bord des navires à quai III. Exemples de caractéristiques et comportements des personnes susceptibles de menacer la sûreté du navire IV. Descriptions des caractéristiques et des effets éventuels d'armes prohibées, d'explosifs, de produits biologiques et substances pouvant constituer une menace pour le personnel, les passagers, les navires, les installations et autres sujets connexes		1h45	
E. Traitement des informations et communication concernant la sûreté (0h15) I. Définition des informations sensibles et exemples II. Importance de la confidentialité		0h15	
Total de la formation		5 h	

Validation de la formation

Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Moyens pédagogiques et équipements

Formation dispensée en centre, en présentiel, dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des différentes U.V. : salle équipée de trousse de premiers secours, mannequins, défibrillateurs, tensiomètres, masques à oxygène ..., salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte contre l'incendie, milieu marin (pleine mer) ou piscine pour les exercices de techniques de survie.

Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion ou brassières sont fournis durant la formation.

Possibilité de stage INTRA, fonction de la disponibilité des équipements,

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

	2021	2022	2023
Taux de réussite	100%	100%	100% *

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût de la session

130 euros.

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des candidats retenus.

Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel